

**PROCES-**  
**VERBAL**

**DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**DU LUNDI**

**12 JANVIER 2026**

**Canada**  
**Province de Québec**  
**MRC Maria Chapdelaine**  
**Municipalité de Saint-Stanislas.**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, tenue le 12 janvier 2026, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Saint-Stanislas, de 19 h 30 à 20 h sous la présidence de Mme France Simard, maire.

Étaient présents :

Mmes les conseillères :Jade Valois  
Catherine Gagnon

MM les conseillers : Yannick Charbonneau  
Dave Villeneuve

Également présents : Cathy Fontaine, agente locale et loisir  
Un citoyen

A 19 h 30 après constatation du quorum, la séance est ouverte. Mme Caroline Gagnon, agit comme secrétaire de la séance.

**ORDRE DU JOUR DU 12 JANVIER 2026**

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1<sup>er</sup> décembre 2025 et de l'assemblée spéciale du budget du 15 décembre 2025 (avec exemption de lecture);
- 4- Adoption des comptes à payer;
- 5- Adoption du rapport des salaires nets;
- 6- Rapport :
  - a. Aqueduc, égout;
  - b. Résultat sur la qualité de l'eau;
  - c. Voirie municipale;
- 7- Développement local et loisirs;
- 8- Adoption rôle de taxation;
- 9- Maison Colombe Veilleux;
- 10-Avis de motion projet de règlement no : 483.2026 ayant pour objet l'occupation et l'entretien des bâtiments;
- 11- Adoption projet de règlement no : 483.2026 ayant pour objet l'occupation et l'entretien des bâtiments;
- 12- Avis de motion règlement no : 484.2026 (S.Q.-25-05) concernant les colporteurs, les commerçants itinérants et les camions-cuisines;
- 13-Avis de motion règlement no : 485-2026 concernant la tarification du service de la sécurité incendie pour les interventions dans le cadre d'incendie de véhicule des non-résidents;
- 14-Affaires nouvelles :
  - a-Modification de la résolution 132.12.2025 concernant la demande au plan nord (SPN);
- 15-Période de questions;
- 16-Clôture de la séance.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.

**La séance débute à 19 heures 30.**

### **2- 01.01.2026 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 JANVIER 2026.**

IL EST PROPOSÉ PAR MME JADE VALOIS;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, du lundi 12 janvier 2026 soit et est adopté tel que présenté et lu.

### **03- 02.01.2026 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2025 ET DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU BUDGET DU 15 DÉCEMBRE 2025 (AVEC EXEMPTION DE LECTURE);**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. DAVE VILLENEUVE;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les minutes des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 et de l'assemblée spéciale du budget du 15 décembre 2025 soient et sont adoptées telles que rédigées et présentées;

### **04- 03.01.2026 ADOPTION DES COMPTES À PAYER.**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les comptes à payer présentés par la greffière-trésorière, dont un certificat a été émis pour les dépenses encourues soient et sont adoptés tel que présentés :

COMPTES À PAYER DÉCEMBRE 2025 : 129 215.60 \$

### **05- 04.01.2026 ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS.**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que le rapport des salaires nets présentés soit adopté pour un montant total de 15 129.93\$.

---

*Je, soussignée, Caroline Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Stanislas, certifie sous mon serment d'office, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas.*

---

## **06- RAPPORT**

### **6-a) AQUEDUC-ÉGOUT**

Au niveau de l'aqueduc nous avons eu un bris le 24 décembre, celui-ci a été réparé le 26 décembre. Pour l'égout, tout va bien.

### **6-b) RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.**

Rapport d'analyse bactériologique pour le 2 décembre 2025, les résultats ne nous indiquent aucune bactérie, ni aucun coliforme, la turbidité est de 0.4 et les tests d'eau brut ne nous indiquent aucun coliforme. En ce qui concerne les résultats du 23 décembre il n'y avait aucune bactérie, ni aucun coliforme.

### **6-c) VOIRIE MUNICIPALE**

Tout va bien au niveau de la voirie.

---

## **07- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LOISIRS**

- Il y aura 16 groupes scolaires à l'escalade à partir de lundi prochain;
- Pour le mur d'escalade c'est assez tranquille;
- Les cours de danse country débutent cette semaine;
- Des activités sont prévues pour la semaine de relâche;

## 08- 05.01.2026 ADOPTION RÔLE DE TAXATION 2026.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. DAVE VILLENEUVE;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que le rôle de perception pour l'imposition des taxes pour l'année 2026 s'élevant à la somme de 624 860.62\$ moins un crédit MAPAQ de 27 558.08\$, soit et est approuvé tel que déposé. Le total de la base d'imposition est de 51 666 000\$.

## 09- 06.01.2026 MAISON COLOMBE VEILLEUX

**ATTENDU QUE** nous avons reçu une demande d'aide financière de la Maison Colombe Veilleux;

**ATTENDU QUE** le montant que l'organisme reçoit du MSSS n'est pas suffisant et qu'il y aurait un manque à gagner d'environ 100 000\$;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la municipalité accepte de verser un montant d'environ 4\$ par habitant à la maison Colombe Veilleux, soit environ 1 532\$, mais ce uniquement si toutes les municipalités donnent suite à la demande.

## 10- 07.01.2026 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO : 483-2026 AYANT POUR OBJET L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS.

Avis de motion est donné par **MME JADE VALOIS**, qu'à une séance subséquente, la Municipalité de Saint-Stanislas déposera un règlement qui portera le numéro 483.2026 ayant pour objet l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Ce règlement a été déposé auprès de chacun des membres du conseil municipal. En conséquence une dispense de lecture est demandée et acceptée.

## 11- 08.01.2026 ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT NO : 483-2026 AYANT POUR OBJET L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS.

**ATTENDU QUE** la *Loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* adoptée le 25 mars 2021 oblige les municipalités à maintenir en vigueur un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments conforme aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1);

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 137 de la *Loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, les municipalités doivent adopter un règlement relatif à la démolition d'immeubles avant le 1<sup>er</sup> avril 2026;

**ATTENDU QUE** les dispositions du règlement régissant l'occupation et l'entretien des bâtiments doivent être conformes aux articles 145.41 à 145.41.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1);

**ATTENDU QUE** des pouvoirs sont conférés aux municipalités en matière d'insalubrité par les articles 55 à 58 de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1);

**ATTENDU QUE** le projet de règlement vise à exiger, en cas de vétusté ou de délabrement d'un bâtiment, que des travaux de réfection, de réparation ou d'entretien de celui-ci soient effectués par le propriétaire du bâtiment;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement octroi aux officiers municipaux des pouvoirs d'intervention et le montant des infractions lorsqu'un bâtiment est mal entretenu ou laissé à l'abandon;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal du 12 janvier 2026;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement numéro 483-2026 sera soumis à la consultation publique;

**POUR CES MOTIFS :**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JADE VALOIS;  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que le projet de règlement numéro 483-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments soit adopté tel que déposé auprès de chacun des membres du conseil.

**12- 09.01.2026 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO : 484-2026 (S.Q.25-05) CONCERNANT LES COLPORTEURS, LES COMMERÇANTS ITINÉRANTS ET LES CAMIONS-CUISINES.**

Avis de motion est donné par **MME CATHERINE GAGNON**, qu'à une séance subséquente, la Municipalité de Saint-Stanislas déposera un règlement qui portera le numéro 484-2026 (S.Q.-25-05) concernant les colporteurs, les commerçants itinérants et les camions-cuisines;

Ce règlement a été déposé auprès de chacun des membres du conseil municipal. En conséquence une dispense de lecture est demandée et acceptée.

**13- 10.01.2026 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO : 485-2026 CONCERNANT LA TARIFICATION DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE POUR LES INTERVENTIONS DANS LE CADRE D'INCENDIE DE VÉHICULE DES NON-RÉSIDENTS.**

Avis de motion est donné par **MME CATHERINE GAGNON**, qu'à une séance subséquente, la Municipalité de Saint-Stanislas déposera un règlement qui portera le numéro 485-2026 concernant la tarification du service de la sécurité incendie pour les interventions dans le cadre d'incendie de véhicule des non-résidents.

Ce règlement a été déposé auprès de chacun des membres du conseil municipal. En conséquence une dispense de lecture est demandée et acceptée.

**14- AFFAIRES NOUVELLES.**

**a. 11.01.2026 DEMANDE AU PLAN NORD (SPN).**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Stanislas désire faire une demande de subvention au programme Plan Nord;

**ATTENDU QUE** cette subvention nous permettrait de faire l'installation d'un bloc sanitaire près des jeux d'eau au centre du village dans le parc, ainsi que l'installation d'un module de jeux pour les 0-5 ans;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme Plan Nord;

**QUE** la municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage aussi, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

**QUE** la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

**QUE** Mme Caroline Gagnon, Directrice-Générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer tous documents concernant cette demande;

**15- PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Quelques questions sont posées aux membres du conseil.

**16- 12.01.2026 CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

**Après épuisement des points à l'ordre du jour;**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JADE VALOIS;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT;**

Que la séance soit et est levée à 20 h.

Adopté à la séance du 2 février 2026

.....  
Je, France Simard, maire atteste que la signature  
du présent procès-verbal équivaut à la signature  
par moi de toutes les résolutions qu'il contient au  
sens de l'article 142 (2) du code municipal.

.....  
Caroline Gagnon, D.-G. et gref.-trés.